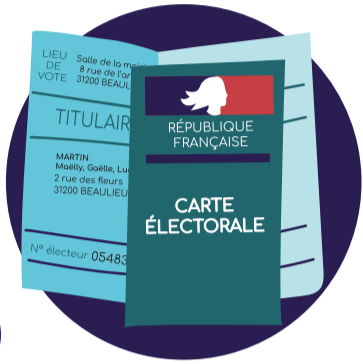




Élections :

comment faire pour voter ?



1

Pour savoir où je dois voter, je regarde **ma carte d'électeur**. Il y a **l'adresse de mon bureau de vote** inscrite dessus.



2

Je vais au bureau de vote avec **un justificatif d'identité** comme :

- ma carte d'identité
- mon permis de conduire
- ma carte vitale avec photographie



3

Les personnes qui sont là pour m'accueillir vérifient **si je suis bien inscrit** dans ce bureau de vote.



4

Je prends au moins **2 bulletins** et **1 enveloppe**.



5

Je vais **dans l'isoloir seul ou accompagné** par la personne de confiance de mon choix.



6

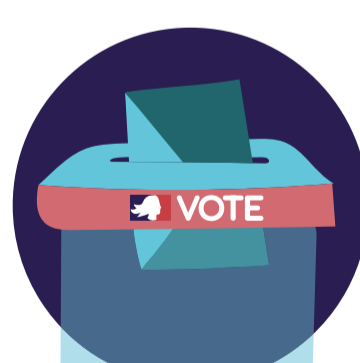
Je mets **un seul bulletin** dans l'enveloppe.



7

Je vais **à la table de vote** avec :

- mon enveloppe
- ma carte d'identité



8

Je dépose **mon bulletin** dans l'urne.



9

Je signe **le registre** qui prouve que j'ai voté.



Les élections, comment ça marche ?



Qui peut voter ?

Pour voter, je dois :

- 1 - Être français
- 2 - Avoir plus de 18 ans
- 3 - Être inscrit sur les listes électorales

Une personne sous curatelle ou tutelle peut s'inscrire et voter.



Qu'est-ce que la liste électorale ?

La liste électorale c'est la liste des personnes qui peuvent voter.

Pour savoir si je suis inscrit sur la liste électorale,

- je demande à la mairie de ma ville

ou

- je regarde sur internet sur le site Service Public en me faisant aider par un proche.

Si je ne suis pas inscrit sur la liste électorale, je demande à être inscrit.



Comment m'inscrire sur les listes électorales ?

Je peux m'inscrire :

- à la mairie de ma ville ou de mon village.

- sur internet sur le site Service Public en me faisant aider par un proche.



Quels documents faut-il pour m'inscrire sur la liste électorale ?

Pour m'inscrire sur la liste électorale, j'ai besoin :
de ma carte d'identité

OU

- de mon passeport

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois à mon nom et prénom.



Le justificatif de domicile, c'est un document qui dit où j'habite.

Par exemple :

- Une quittance de loyer
- Une facture d'électricité
- Une facture d'eau
- Une facture de gaz

Si je vis chez mes parents :

Je demande une attestation d'hébergement à mes parents.

Une attestation d'hébergement est une lettre qui précise l'adresse où j'habite.

La lettre doit être écrite à la main.

Si je vis en foyer :

Je demande une attestation d'hébergement au directeur du foyer.

Une attestation d'hébergement est une lettre qui précise l'adresse où j'habite.

La lettre doit être écrite à la main.

Si je suis inscrit :

Je reçois ma carte d'électeur par courrier.

Avec ma carte, je deviens un électeur.

Un électeur, c'est une personne qui peut voter.

Important

Je peux m'inscrire toute l'année.

Quand il y a une élection dans l'année, je dois m'inscrire avant une date limite.

Pour les prochaines élections municipales, la date limite d'inscription est **le 6 février 2026**

Si je déménage :

Je dois demander mon inscription dans ma nouvelle ville ou mon nouveau village.

